DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

Risques naturels et technologiques

Important :
conserver
soigneusement
ce document

VARENGEVILLE-SUR-MER

SEINE-MARITIME

La commune de VARENGEVILLE-SUR-MER est exposée à :

2 risques naturels



Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à VARENGEVILLE-SUR-MER : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,



Inondation



Mouvement de terrain

■ 1 risque technologique



Transport de matières dangereuses

Patrick BOULIER



Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en mars 2009 par la commune de VARENGEVILLE-SUR-MER au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Amritime (SIRACED-PC 76), en collaboration avec la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



PRÉFECTURE DE LA SEINE MARITIME

Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

naturel:

- inondation (ruissellements, crues...)
- mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- séisme, éruption volcanique

technologique :

- industrie
- nucléaire
- transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.









Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux **Enjeux** : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Le plan communal de sauvegarde

Le **P**lan **C**ommunal de **S**auvegarde (PCS), élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.

Les risques majeurs en Seine-Maritime













marnière

falaise

industriel

nucléaire transport de matières dangereuses

Les risques dans votre commune



Le risque inondation

Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement.

Les principales consignes de sécurité du risque inondation



abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations



coupez le gaz et l'électricité



montez à pied dans les étages



écoutez la radio



n'allez pas chercher vos enfants à l'école



libérez les lignes pour les secours

Situation du risque à VARENGEVILLE-SUR-MER

- Les risques d'inondation sur le territoire communal sont liés à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêtés de catastrophe naturelle pour les inondations de :

novembre 1984 : arrêté du 11/01/985
décembre 1999 : arrêté du 29/12/1999
mai 2000 : arrêté du 14/06/2000

 Lors des orages de mai 2000, des ruissellements dans la Cavée de Pourville ont entraîné l'éboulement du talus le long de la voirie conduisant au littoral de la commune voisine (extrême Nord-Est de la commune). De plus, la maison la plus au Nord du lotissement des Pâtis-Doux a été inondée. Par ailleurs, la route de Vastérival a été endommagée.

Prévention

- Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) sur les bassins versants de la Saâne et de la Vienne est en cours d'élaboration ; il a été prescrit le 23 mai 2001. La commune de VARENGEVILLE-SUR-MER est comprise dans l'aire d'étude de ce PPRI. Ce document réglementera, dès son approbation, l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- Le Syndicat de communes sur les bassins versants Saâne-Vienne-Scie réalise des travaux en matière de lutte contre les inondations.



Le risque mouvement de terrain :

cavités souterraines

Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines

Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...). En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940. De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines





évacuez l'habitation si elle est menacée

éloignez-vous de la zone instable

Situation du risque à VARENGEVILLE-SUR-MER

 Un recensement des indices de cavités souterraines a été réalisé en février 2006. Il est consultable en mairie.

Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions
- le rebouchage de la cavité
- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- La cartographie réalisée dans ce document n'est pas exhaustive. Elle est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire.
 Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).

Les risques dans votre commune



Le risque mouvement de terrain

falaise

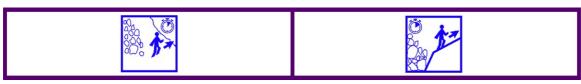
Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines

L'effondrement des falaises est un phénomène naturel : les fissures de la craie se distendent sous le poids de la roche. La pluie, en s'infiltrant, accentue le phénomène car elle diminue la cohésion de la roche, dissout le calcaire et fait monter le niveau de la nappe contenue dans la craie.

Les principales consignes de sécurité du risque falaise



Fuyez latéralement

Gagnez un point en hauteur

Situation du risque à VARENGEVILLE-SUR-MER

- La commune de VARENGEVILLE-SUR-MER est concernée par le risque d'effondrement de falaise du fait de la présence de la falaise crayeuse le long du littoral dont le recul moyen est estimé à 28,7 centimètres par an sur la période 1966-1995 pour le secteur littoral situé entre SAINT-VALERY-EN-CAUX et DIEPPE.
- Des chutes de blocs, des écroulements en masse ou des vidanges de poches argileuses en sommet peuvent se produire et menacer la sécurité des piétons et touristes fréquentant le bord de mer.

Prévention

- Une étude interrégionale a été réalisée pour préciser la vulnérabilité de la falaise et sa vitesse d'érosion (programme ROCC).
- Une plaquette d'information à destination du public des stations balnéaires bordées par des falaises a été diffusée par la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA).

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citernes, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD













abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations

fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur

écoutez la radio

n'allez pas chercher vos enfants à l'école

ne fumez-pas

libérez les lignes pour les secours

Situation du risque à VARENGEVILLE-SUR-MER

Le transport de matières dangereuses à VARENGEVILLE-SUR-MER a lieu par voie routière et voie maritime.

- Le transport routier : le principal axe routier concerné est la route départementale D 75.
- Le transport maritime par la Manche représente un risque pour la commune de par la nature des produits transportés (hydrocarbures, produits chimiques et gaz liquéfiés...) mais également par les flux croisés importants entre les navires traversant la Manche et ceux y transitant.

Prévention

Une réglementation rigoureuse portant sur :

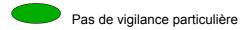
- la formation des personnels de conduite.
- la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
- l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

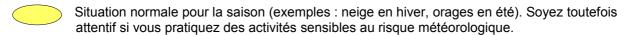
Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en oeuvre en cas d'incident ou d'accident.

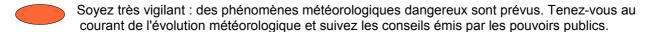
La vigilance météorologique

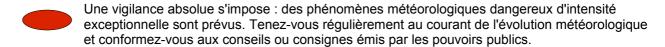
Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :









Le plan d'affichage du maire

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'**affichage des consignes de sécurité** à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- établissements recevant du public (R123-2 du code de la construction et de l'habitation) dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées.

Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Ci-contre : modèle de l'affiche qui sera diffusée par la mairie pour être apposée dans les établissements sus-mentionnés.



Information

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

2 02.35.85.12.46	Mairie de VARENGEVILLE-SUR-MER
2 02.32.76.50.00	Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) www.seine-maritime.pref.gouv.fr
	Risques naturels
2 02.35.58.53.27	Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA) www.seine-maritime.équipement.gouv.fr
	www.vigicrues.ecologie.gouv.fr www.bdcavite.net
2 08.92.68.02.76	Répondeur Météo-France www.meteofrance.com
	Risques technologiques
2 02.35.52.32.00	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) www.haute-normandie.drire.gouv.fr
www.prim.net	Site Internet du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire
http://rme.ac-rouen.fr	Site Internet de l'Académie de Rouen

Consignes de sécurité dans tous les cas

1/ Abritez-vous

2/ Écoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE: 102.2 FM

FRANCE INTER: 91 FM

RESONANCE: 101.3 FM

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



VARENGEVILLE SUR MER



Risques : Inondation Mouvement de terrain Transport de matières dangereuses

